

# DÉLIBÉRATION n° CA-05-07-2024-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 5 juillet 2024

Évolution de critères RIFSEEP

**Le Conseil d'administration**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 115-1, L. 712-1, L. 714-2 et L. 714-3 ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33 ;
- Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

## Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

L'évolution de critères du RIFSEEP est approuvée, conformément à l'annexe à la présente délibération.

## Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 juillet 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 16/07/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Relevé de conclusions du Comité Social d'Administration  
du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**1. Motion suite au 1<sup>er</sup> tour des élections législatives (pour avis)**

Vote à main levée – 10 votants

Pour : 10 - Unanimité. (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 0

**2. Validation du compte rendu du CSA du 3 mai 2024 (pour avis)**

Vote à main levée – 10 votants

Pour : 10 - Unanimité. (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 0

**3. Règlement intérieur de l'École Doctorale MSPSIN (pour avis)**

Vote à main levée – 10 votants

Pour : 10 - Unanimité. (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4. Évolution organisationnelle d'UP&PRO (pour avis)**

Vote à main levée – 10 votants

Pour : 7 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 3 (FSU)

#### **5. Rapport social unique (pour avis) ;**

Vote à main levée – 10 votants

Pour : 3 (Sgen-CFDT, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 7 (FSU, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

#### **6. Évolution de critères Rifseep (pour avis) ;**

Vote à main levée – 10 votants

Pour : 0

Contre : 8 (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86, FOESR)

Abstention : 2 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation)

**L'avis sera transmis au Conseil d'Administration.**

**RIFSEEP**

# Proposition d'évolution de critères

CSA du 1<sup>er</sup> juillet 2024



“Des savoirs & des talents”

# L'évolution au fil du temps des critères et de la carto

✓ Pour tenir compte de l'évolution des métiers

## Exemples :

- Augmentation des décalages pour les postes « Accompagnement à la Recherche » (impact de la LPR et valorisation des métiers)
- Les fonctions RI et Communication a minima sur niveau B en composante

✓ Pour tenir compte de l'évolution de notre organisation

## Exemples :

- Mise en place d'un nouveau critère ATRF Groupe 1 / nouveaux métiers UP (ex : agent sécurité incendie)
- Poste graphiste de niveau IGE – validé CDD IGE pour la rentrée 2024
- Chargé-e de mission Qualité de Vie et des conditions de Travail

✓ Pour favoriser l'attractivité des postes

## Exemples :

- Les métiers de l'informatique (ex : BAP E – mars 2024)
- Les métiers Administration et Pilotage (octroi IGE groupe 1 pour certains RA et responsables en central)

# Les propositions pour 2024-2025

Proposition pour les métiers de la scolarité

Pour avis

**Passage au 1/09/2024 au groupe ATRF Groupe 1** via ajout du critère « Adjoint-e en gestion administrative de la formation et des études (affecté au service scolarité au niveau central de la composante) »

80 postes

Proposition pour les métiers RH en composante

Pour avis

**Passage au 1/09/2024 au TECH Groupe 2 pour certaines composantes**

Composantes déjà identifiées avec le Rifseep Groupe IGE 1 du RA

A ce jour : SHA, SFA, Santé, Droit Sciences éco

